

Communications

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **76 (1925)**

Heft 7

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

en est couverte jusqu'à une hauteur de 5 m au-dessus du sol! L'examen anatomique (fig. 3) montre qu'il s'agit bien d'organes aërifères qui rendent possible les échanges gazeux à travers les couches plus ou moins imperméables de l'écorce du tronc. Les racines de nos épicéas plongeant dans un sol trop humide, et même dans l'eau, sont hors d'état de participer à une respiration régulière. Dans ces conditions, l'échange de l'oxygène et du gaz carbonique nécessaire aux racines autant qu'à la tige ne peut plus s'effectuer que par la tige. En développant ces grosses lenticelles en grand nombre dans la partie basale de la tige, c'est-à-dire la plus rapprochée de la racine, la plante échappe à l'asphyxie, de même que certains arbres des régions tropicales marécageuses, ou croissant sur les rivages périodiquement inondés, assurent la respiration de leur racines en développant des „pneumatodes“ qui s'élèvent au-dessus du niveau de l'eau.

Cette formation corrélative de lenticelles nous a paru digne d'être mentionnée; elle illustre d'une façon particulière la grande capacité d'adaptation de l'épicéa à ces conditions de vie. Il serait intéressant de savoir si la même chose a été déjà observée ailleurs et dans quelles conditions.

W. Nägeli, ingénieur forestier à Vevey.

P. S. Une visite récente faite dans les forêts périodiquement inondées des grèves d'Yvonand, assez analogues à celles de Noville quant à leurs conditions de croissance, mais où les épicéas sont beaucoup plus jeunes, ne m'a pas permis d'observer une formation semblable de lenticelles.

P. J.

COMMUNICATIONS.

Le pivert et les vers blancs.

J'ai, dans mon jardin, une petite pelouse, ras tondue, infestée de vers blancs. Dès 4 h. du matin, un gros pic vert (*Picus viridis*) annonce son arrivée de Sauvabelin par le decrescendo de son cri saccadé. Du pommier où il vient de se poser, allongé dans le sens de la branche qu'il martèle de son bec, il inspecte les alentours et descend tôt après sur la pelouse.

Il n'est pas posé depuis demi-minute que le voilà à l'œuvre. Il fait voler l'herbe puis la terre, creuse un trou conique où sa tête disparaît entièrement. Subitement, il la relève couverte de terre et inspecte l'horizon d'un air inquiet; tôt après, un étourneau vient se poser dans le voisinage du pivert; par une spirale savante, il s'approche du trou et prestement cueille le ver blanc puis s'enfuit vers son nid.

Le pivert fait quelques pas, se remet en chasse, bientôt retrouve un nouveau ver et le travail de mineur recommence. Un second étourneau apparaît bientôt au-dessus de la haie. Instruit par l'expérience, le pivert s'éloigne de quelques pas se donnant l'air d'un chasseur qui fait buisson creux. Mais la tentation est trop forte; en quelques enjambées il a

rejoint son trou et tente d'isoler son nouveau ver. L'étourneau n° 2 s'approche à son tour du trou, mais le pivert se ramasse et d'un coup de bec éloigne le ravisseur. Ce moment a suffi pour permettre à l'étourneau n° 1, qui vient de revenir, de se précipiter dans le trou, d'en extraire le ver et de s'enfuir comme précédemment.

Entre temps sont arrivés quelques merles qui eux aussi se mettent en chasse. En quelques minutes, de nouveaux vers sont isolés et prêts à être cueillis; mais les deux étourneaux sont de nouveau là et bientôt les merles à leur tour sont dépossédés de leur butin.

Ce manège se répète bien une vingtaine de fois en une heure, ce qui représente, au bout de la journée, plus de 200 larves de hannetons ainsi détruites.

Voilà une semaine que j'observe les allées et venues de mon pivert, des deux merles et des étourneaux. Le pivert finit bien par avaler quelques-unes de ces larves, les merles aussi, mais les étourneaux, de taille notablement plus petite, avalent, à eux seuls, près des trois quarts de la cueillette. *Jacot-Guillarmot.*

(*Nos Oiseaux*, décembre 1917, pages 49—50.)

CHRONIQUE.

Confédération.

Station de recherches forestières. Dans sa séance du 6 mai, le Conseil fédéral a repourvu le poste de Directeur de la Station de recherches forestières, resté vacant depuis la mort du regretté M. A. Engler. Son choix s'est porté sur M. *H. Badoux*, professeur à l'École polytechnique fédérale.

Examens fédéraux. Le Département de l'Intérieur, à la suite des examens prévus au règlement sur la matière, a décerné aux ingénieurs forestiers suivants le brevet d'éligibilité aux emplois forestiers supérieurs cantonaux et fédéraux :

MM. *Amsler Hans*, de Schaffhouse.

Anliker Oscar, de Gondiswil (Berne).

Becker Jacob, d'Ennenda (Glaris).

Bodenmüller Leo, de Viège (Valais).

Küng Bruno, de Teufen (Appenzell Rh.-Ext.).

Naegeli Werner, de Horgen (Zurich).

Schönenberger Samuel, de Berne et Mitlödi (Glaris).

Cantons.

Valais. Aménagements. Jusqu'à présent, le Valais ne possédait que des plans d'aménagement provisoires, basés sur une taxation oculaire des massifs et remontant à plus de 30 ans en arrière. En 1924, le Conseil d'Etat a fait paraître de nouvelles instructions pour l'établisse-